



ONG Autre Vie



QUINZAINE D' ACTIONS URGENTES POUR L'ELIMINATION DES HEPATITES AU BENIN

DECLARATION DE KANDI LE 2 AOUT 2018

**CARAVANE DE SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER
PLAIDOYER DE L'ALLIANCE DES ORGANISATIONS DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE CONTRE LES HEPATITES A
L'ENDROIT DES DECIDEURS DU DEPARTEMENT DE
L'ALIBORI**



REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE LA SANTE



Organisation
mondiale de la Santé



GILEAD



QUINZAINES D' ACTIONS URGENTES POUR L'ELIMINATION DES HEPATITES AU BENIN

DECLARATION DE KANDI LE 2 AOUT 2018

**PLAIDOYER DE L'ALLIANCE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
CONTRE LES HEPATITES**

**À L'ENDROIT DES ELUX LOCAUX, DES AUTORITES DU DEPARTEMENT DE
L'ALIBORI ET DU PREFET**

Monsieur le Préfet du département de l'Alibori

Chers Maires et élus des Communes de Kandi, de Banikoara, de Malanville, de Gogounou, de Segbana et de Karimama ;

Monsieur le Directeur départemental de la santé de l'Alibori

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et son article 8 instituant la santé comme un devoir constitutionnel
- Considérant l'instauration de l'assurance le renforcement du capital humain (ARCH),
- Considérant la mise en place du programme national de lutte contre les hépatites (lancé dans le mois de juillet 2018)
- Considérant la prise en compte des questions de l'hépatite par le décret présidentiel mettant en place le CNLS-TP ;
- Considérant le plan stratégique national de lutte contre les hépatites 2018-2022 ;
- Considérant que les ménages payent une lourde tribu au système de financement de la santé. 52% des dépenses nationales de santé sont supportées par les ménages et 76% de cette part de dépenses sont consacrées aux produits pharmaceutiques et autres biens médicaux,
- Considérant que la maladie d'hépatite menace les filles et fils du département de l'Alibori avec un taux de plus de 20%

- Considérant que tous les mécanismes de santé existants dans le département ne couvrent qu'à peine 20% de la population avec de nombreuses insuffisances en termes d'équité, d'efficacité et d'efficience,
- Considérant que le Bénin a clairement exprimé dans sa vision "Bénin Alafia 2025" que le pays dispose d'un système de santé performant, équitable et accessible,
- Considérant que 95% des malades de l'hépatite ignorent qu'ils sont malades,
- Considérant que la maladie d'hépatite constitue la ^{1ère} cause de mortalité et morbidité de l'adulte au Bénin et dans le département de l'Alibori.
- Considérant que les hépatites chronique B et C sont les plus répandus et que 9,9% (selon les données des Centres de transfusion sanguine) de béninois sont porteurs chroniques d'hépatite virale B.
- Considérant qu'aujourd'hui, l'hépatite tue 100 fois plus que le VIH/SIDA.
- Considérant que la grande majorité des personnes contaminées ignorent leur état de maladie et que L'hépatite chronique est généralement silencieuse et ne donne aucun trouble spécifique pendant 20 à 30 ans.
- Considérant que la Bénin dénombre 1.400.000 malades d'hépatite (900.000 personnes infectées par l'hépatite B et 500.000 par l'hépatite C) soit plus de 13% de sa population,
- Considérant le risque élevé d'une infection à plus grande échelle dans le département dû à la forte possibilité de propagation rapide de la maladie dans les communes en raison des conditions d'hygiènes et la promiscuité entre les malades et les personnes « normales ».
- Considérant que les répercussions du virus de l'hépatite sont dramatiques dans le département et causent l'affaiblissement de la population active, le décès des malades adultes, et représente un lourd investissement qui pèsent sur les finances des ménages,
- Considérant que le gouvernement a fait des efforts mais qui sont toujours insuffisants ;

- Considérant que la politique de prise en charge pour le traitement actuellement annoncée est partielle et sélective et ne concerne que les évacués sanitaires au CNHU, donc une infirme minorité, laissant à l'abandon la très grande majorité des malades ;
- Considérant que l'indisponibilité et l'inaccessibilité sur tout le territoire du département des médicaments efficaces sur les hépatites (Interféron et Ribavirine);
- Considérant l'inexistence de personnel Médecins Spécialistes en Hépatogastroentérologie, compétents et qualifiés dans le département ;
- Considérant le manque d'équipements médicaux ultra - modernes d'endoscopie et d'échographie pour soigner les victimes des maladies d'hépatites dans les unités de soins.
- Considérant que l'inaction des autorités du département de l'Alibori face à ce phénomène pourrait conduire la région vers un drame.

Nous, Alliance Béninoise des Organisation de la Société Civile contre les Hépatites Virales 'ABOSCHVi avec l'appui de l'ONG Autre Vie et la Société Béninoise d'Hépatogastroentérologie voudrions tirer l'attention des autorités du département de l'Alibori sur les enjeux de l'hépatite et exhortons la préfecture de l'Alibori à prendre pleinement sa responsabilité face au grave problème de Santé Publique que représente l'Hépatite pour que :

- 1- Les mairies de l'Alibori internalisent dans les documents de planification de développement local la lutte contre les hépatites virales ;
- 2- Les dispositifs de dépistage et de vaccination soient une réalité dans toutes les unités de soins de santé du département ;
- 3- La vaccination soit gratuite et obligatoire dès la naissance dans toutes les unités de soins de santé du département ;
- 4- La lutte contre l'hépatite soit intégrée à toutes les initiatives de développement local dans le département

- 5- Le renforcement des capacités de tous les prestataires de services de santé du département soit une réalité;
- 6- La société civile soit accompagnée et soutenue dans la prise des initiatives de lutte contre les hépatites

Kandi, le 2 Août 2018
La société civile
(ABOSCHVI)